

Fédération  
des CPAS



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl



DIRECTEURS  
FINANCIERS  
DES POUVOIRS  
LOCAUX



FÉDÉRATION  
WALLONNE  
DES RECEVEURS  
RÉGIONAUX



FÉDÉRATION WALLONNE  
DES  
DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
COMMUNAUX  
ASBL



**Monsieur Christophe COLLIGNON**  
**Ministre**  
**Gouvernement wallon**

[christophe.collignon@gov.wallonie.be](mailto:christophe.collignon@gov.wallonie.be)

Vos réf. :

Nos réf. : mda/mib/bdj

Annexe(s) :

Namur, 21 février 2023

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Stop au financement des actions des pouvoirs locaux par les appels à projets**

Par le présent courrier commun, la Fédération wallonne des Directeurs généraux communaux, la Fédération wallonne des Directeurs généraux de CPAS, la Fédération wallonne des Directeurs financiers des pouvoirs locaux, la Fédération des Receveurs régionaux, la Fédération des CPAS et l'Union des Villes et Communes de Wallonie entendent tirer la sonnette d'alarme quant à la subsidiation des pouvoirs locaux via les appels à projets.

Alors que la Région semblait s'orienter résolument vers le mécanisme de fonds avec droit de tirage, le mouvement semble s'être inversé ces dernières années avec **un recours accentué aux appels à projets** pour financer les pouvoirs locaux.

Force est de constater que l'ardeur desdits pouvoirs locaux s'essouffle face à la complexité grandissante et à la multitude des appels à projets lancés, à tout niveau de pouvoir, dans des délais très courts, qui atteignent leur paroxysme dans le contexte du Plan de Relance de la Wallonie et du Plan de Relance et Résilience européen.

Les communes et les CPAS sont ainsi amenés à enchaîner la constitution de dossiers, en se conformant aux critères propres de chaque appel à projets, en mobilisant leur bureau d'étude technique interne (quand ils en disposent) et/ou en faisant appel à des bureaux d'études externes, sans certitude d'un retour sur cet investissement initial.

Bureaucratie à outrance, gaspillage de ressources (surcharge des équipes locales ou dépenses évitables en services de bureaux d'études), manque de transparence et de garanties d'impartialité, concurrence entre pouvoirs publics, effet d'aubaine en opposition avec les démarches stratégiques structurantes, pertes de temps dommageables tant en constitution de dossiers qu'en contrôles, rien ne plaide pour la continuation de ce mode de financement en rupture avec toutes les attentes légitimes en termes de gouvernance efficace et efficiente.

**Cette manière de travailler a aujourd'hui atteint ses limites tant au niveau public que privé :**

- Les appels à projets sont particulièrement **chronophages** pour tous les niveaux de pouvoir:
  - o **les équipes locales** s'épuisent pour constituer les dossiers, et la démotivation apparaît quand les efforts consentis dans l'urgence n'aboutissent pas (le nombre de projets sélectionnés étant faible par rapport au nombre de projets déposés) ;
  - o **l'administration wallonne** en charge des différents programmes croule sous les questions et l'afflux de projets introduits à dates fixes et est obligée de trouver nombre d'agents régionaux pour suivre ces appels à projets ;
  - o **les bureaux d'études** intercommunaux et privés, qui épaulent les pouvoirs locaux pour constituer leurs dossiers, n'arrivent plus à suivre les demandes.
- Ils **déstructurent le rôle de conseil et d'aide** envers les communes et les CPAS que la Région devrait endosser et l'oblige à se positionner en « arbitre », gérant la concurrence entre les pouvoirs locaux en sanctionnant la moindre petite erreur d'un dossier dans une optique de « classement » ;
- Ils **excitent la concurrence** entre les pouvoirs locaux alors qu'une meilleure gouvernance appelle aux synergies et à la collaboration ;
- Ils **attisent l'aubaine** au lieu de financer des actions locales mûrement réfléchies dans un cadre structurel comme le PST et accentuent l'incompréhension des citoyens confrontés à des travaux « inutiles » (là un passage pour piétons éclairé en rase campagne, là une halte bucolique sur une voie rapide, là un « pont de singe », ...) ;
- Ils sont parfois **peu transparents** et n'ont **pas fait l'objet d'une information cohérente et claire en amont** pour mettre l'ensemble des pouvoirs locaux sur un pied d'égalité et en ordre de marche pour y « concourir » (équité) ;
- Ils ne permettent **aucune prévisibilité financière** (contrairement à ce que demande la bonne gouvernance locale) et sont parfois versés 6 mois après que le pouvoir local ait été averti que son projet était retenu. Ils génèrent également des problèmes de budgétisation tant les délais pour exécuter le projet subsidié sont courts et entraînent des modifications budgétaires intempestives ; ainsi les calendriers fixés dans les appels à projets ne tiennent pas compte du calendrier de vote du budget et des modifications budgétaires et de leur processus d'approbation par la tutelle régionale. Par ailleurs, pour les entités sous plan de gestion, l'avis du CRAC doit être demandé dans le cadre de nouveaux projets afin de démontrer leur équilibre financier, ce qui alourdit la procédure et les délais pour rentrer le dossier ;
- Ils sont parfois à « **contretemps** » : la sortie d'un appel à projets sur un sujet X peut être aux antipodes de ce dont les communes et CPAS ont besoin à ce moment-là ;
- Ils ne **savent pas être traités dans le délai annoncé** : par exemple, l'annonce des projets sélectionnés est retardée par manque de ressources régionales pour traiter une telle masse de projets dans le délai initial annoncé ;
- ...

Ces différents constats sont **unaniment partagés**, quelle que soit la taille du pouvoir local notamment.

Pour surmonter ces difficultés et apporter une réponse à la hauteur de l'urgence de la situation, les Fédérations et l'UVCW demandent **un changement majeur dans la méthode d'octroi des financements et plaident instamment pour l'instauration d'un réel droit de tirage sur des budgets globalisés** (un budget global des Plans de relance, par exemple, ou encore des budgets transversaux entre plusieurs Ministres, qui concourent à un même objectif).

Ce mécanisme de droit de tirage se basera sur une **procédure simple** d'octroi sur base de critères préétablis, sans procédures administratives lourdes de « contrôle » en s'appuyant sur une réelle confiance dans les pouvoirs locaux qui connaissent leur métier, le terrain, etc. et ont démontré leur efficacité, notamment pendant les crises.

Ce changement de paradigme occasionnera une **simplification administrative** et **davantage d'efficience** tant pour les pouvoirs locaux que pour l'administration régionale, et de la **transparence, de la prévisibilité et plus de capacité opérationnelle** pour les communes et les CPAS.

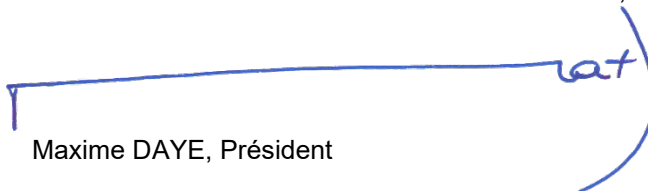
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Fédération des CPAS,



Luc VANDORMAEL, Président

Pour l'Union des Villes et Communes de Wallonie,



Maxime DAYE, Président

Pour la Fédération wallonne des Directeurs généraux des CPAS



Damien JACOT, Président

Pour la Fédération wallonne des Directeurs généraux communaux,



Fernand FLABAT, Président

Pour la Fédération wallonne des Directeurs financiers des Pouvoirs locaux,



Jean-François HUART, Président

Pour la Fédération des Receveurs régionaux,



Caroline ETIENNE, Présidente

*Le présent courrier est adressé à l'ensemble du Gouvernement wallon.*